

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 DDEEES 12 G Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein de la collectivité parisienne aux forums « Paris pour l'Emploi » et « Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors » 2012-2013-2014-2015.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein des services de la Mairie de Paris et du Département de Paris aux forums « Paris pour l'Emploi » et « Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors » 2012-2013-2014-2015 ;

Sur le rapport présenté par M.Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement du présent marché public passé en application de l'article 30 du code des marchés publics relatif à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein de la collectivité parisienne aux forums « Paris pour l'Emploi » et « Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors » 2012-2013-2014-2015.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Règlement de la Consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein de la collectivité parisienne aux forums « Paris pour l'Emploi » et « Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors » 2012-2013-2014-2015.

Article 3 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer les marchés relatifs à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein de la collectivité parisienne aux forums « Paris pour l'Emploi » et « Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors » 2012-2013-2014-2015.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la mission 401, rubrique 91, chapitre 11 du budget de fonctionnement du Département de Paris, des exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, sous réserve des décisions de financement et, au titre des bénéficiaires du RSA, sur le Programme Départemental d'Insertion à la nature 611 – chapitre 17 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris des 2012, 2013, 2014 et 2015, sous réserve des décisions de financement, sous réserve des décisions de financement.